

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20171208-0000018452-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
du Conseil départemental

N° CD-2017-6-10-2

Séance du vendredi 8 décembre 2017

**NOUVELLE POLITIQUE DE L'HABITAT PRIVE  
DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
SUR LE VOLET PRECARITE ENERGETIQUE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

**ABSENT :**

M. ADRIAN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 approuvant la fin de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mai 2012,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la nouvelle politique de l'habitat privé du Département du Haut-Rhin sur le volet précarité énergétique sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brigitte Klinkert', written in a cursive style.

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## Annexe A

- ❖ Approuve la nouvelle politique de l'habitat privé sur le volet précarité énergétique sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 ;
- ❖ Approuve l'affectation à cette politique d'une enveloppe maximum de 500 000 € (soit 100 000 € annuels répartis entre m2A et le Département du Haut-Rhin sur la base du nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique), sous réserve du vote de l'autorisation de programme correspondante au budget primitif 2018 ;
- ❖ Approuve, dans le cadre de cette nouvelle politique, l'attribution des aides du Département comme suit :
  - 500 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes (sous conditions de ressources fixées par l'Anah avec un gain énergétique minimum de 25 %),
  - 750 € pour les propriétaires bailleurs par logement vacant (conventionné avec travaux avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux),
  - 750 € pour les propriétaires bailleurs par logement occupé (conventionné avec travaux avec un gain énergétique minimum de 35 % et l'atteinte de l'étiquette énergétique D après travaux) ;
- ❖ Approuve le lancement d'un nouveau Programme d'Intérêt Général départemental à partir du deuxième semestre 2018 (hors territoire m2A qui a conservé la délégation des aides à la pierre).